

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA
MEDITERRANEE
AVENUE DRAIO DE LA MAR
13620 CARRY LE ROUET

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

- BILAN
- COMPTE DE RESULTATS
- ANNEXES
- TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT DE VERIFICATION DU RSE
- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

Bilan Actif

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	278 982		278 982	278 982
	Autres immobilisations incorporelles	28 887	28 887		3
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 492 111		2 492 111	2 492 111
	Constructions	10 171 162	8 254 738	1 916 425	2 324 675
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 659 014	1 585 685	73 329	70 942
	Autres immobilisations corporelles	177 743	177 743		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	205 384		205 384	205 384	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		15 013 283	10 047 052	4 966 231	5 372 098
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	6 692		6 692	6 692
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	3 224		3 224	6 504	
Autres créances	36 967		36 967	32 455	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	916 102	209 338	706 764	776 619	
DISPONIBILITES	114 217		114 217	43 962	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	65 526		65 526	3 857
	TOTAL (III)	1 142 728	209 338	933 390	870 089
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		16 156 011	10 256 391	5 899 621	6 242 187

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 913 301	2 913 301
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation	2 433 310	2 433 310
	RESERVES		
	Réserve légale	192 900	192 900
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	284 318	284 318
	Autres réserves	29 600	29 600
	Report à nouveau	(107 451)	311 144
	Résultat de l'exercice	(422 522)	(418 595)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	5 323 455	5 745 977
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	39 148	11 236
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	39 148	11 236
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	228 876	214 655
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 331	92 556
	Dettes fiscales et sociales	175 811	177 764
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	537 018	484 974
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 899 621	6 242 187
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(422 522,42)	(418 595,21)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	537 018	484 974
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 037 803		3 037 803	2 853 455
	Montant net du chiffre d'affaires	3 037 803		3 037 803	2 853 455
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1 293	3 983
Total des produits d'exploitation (1)				3 039 096	2 857 438
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 739 225	1 600 844
	Impôts, taxes et versements assimilés			182 753	176 775
	Salaires et traitements			637 683	631 542
	Charges sociales du personnel			256 044	246 916
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			515 702	556 532
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			27 912	
	Autres charges			660	
Total des charges d'exploitation (2)				3 359 979	3 212 609
RESULTAT D'EXPLOITATION				(320 883)	(355 171)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		(320 883)	(355 171)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	7 221	7 266
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 957	3 096
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 006	6 390
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 157	
Total des produits financiers		15 120	9 486
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	46 801	59 176
	Intérêts et charges assimilées (4)	7 364	7 468
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 177	
	Total des charges financières	66 343	66 644
RESULTAT FINANCIER		(51 222)	(57 158)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(379 326)	(419 595)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	14 760	1 000
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		14 760	1 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	57 956	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		57 956	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(43 196)	1 000
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		3 068 976	2 867 924
TOTAL DES CHARGES		3 491 499	3 286 519
RESULTAT DE L'EXERCICE		(422 522)	(418 595)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 899 621** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 068 976** euros et un total **charges** de **3 491 499** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-422 522** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La société ne consolide pas les comptes du fait du caractère négligeable de la filiale GFA FORESTIER conformément à l'article L233-17-1 du code de commerce.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le patrimoine de l'entreprise a fait l'objet d'une expertise immobilière réalisé par le cabinet CREST Expertise (experts fonciers) en date 24 avril 2015 qui valorise le patrimoine immobilier pour une valeur globale de 18 206 K€.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

La société a procédé à une réévaluation légale en 1976 concernant les terrains, les constructions et le fonds de commerce.

La réévaluation avait porté pour les terrains à une valeur globale de 2 492 K€ et le fonds de commerce à 50 K€ et depuis cette date aucune réévaluation n'a été réalisée.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce n'ont pas lieu d'être déprécié du fait de leurs localisations qui représentent un intérêt stratégique bénéficiant à la société.

Les fonds de commerce sont composés du fonds de commerce du bar restaurant du camping situé à CARRY LE ROUET et du fonds de commerce du parking situé sur La Canebière sur MARSEILLE.

Titres de participations :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, ou apportés, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés seraient le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les titres GFA Forestier ne sont pas dépréciés compte tenu du fait que la filiale détient des parcelles du bois situées sur la commune de la Celle Les Bordes dans les Yvelines ce qui représente un intérêt stratégique bénéficiant à l'ensemble de la société au vue de la situation géographique des parcelles dans la région parisienne.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées au prix pour lequel ils ont été acquis.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition des VMP est supérieure à leur valeur de marché

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64 le compte "649" pour un montant de 17.919 €. Cette somme sera déduite du solde de l'impôt sur les sociétés éventuel.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	307 869				307 869
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	307 869				307 869
CORPORELLES	Terrains	2 492 111				2 492 111
	Constructions sur sol propre	1 247 568				1 247 568
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	8 832 128		91 466		8 923 595
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 640 646		18 368		1 659 014
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	139 563				139 563
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	38 180				38 180
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 390 196		109 834		14 500 030	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	205 384				205 384
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	205 384				205 384	
TOTAL	14 903 449		109 834		15 013 283	

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	11 236	27 912		39 148	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 236	27 912		39 148
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	171 543	46 801	9 006	209 338
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	171 543	46 801	9 006	209 338
TOTAL GENERAL		182 779	74 713	9 006	248 486
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		27 912 46 801		9 006	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 224	3 224	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 950	1 950	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	17 919	17 919	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 506	6 506	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	10 593	10 593	
Charges constatées d'avances	65 526	65 526		
TOTAL DES CREANCES		105 717	105 717	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	89 196	89 196		
	Fournisseurs et comptes rattachés	132 331	132 331		
	Personnel et comptes rattachés	22 306	22 306		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 051	89 051		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 429	9 429		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55 025	55 025		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	139 680	139 680		
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		537 018	537 018		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		12 385			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 500			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2015	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2016
Capital social	2 913 301				2 913 301
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation	2 433 310				2 433 310
Réserve légale	192 900				192 900
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	284 318				284 318
Autres réserves	29 600				29 600
Report à nouveau	311 144	(418 595)			(107 451)
Résultat de l'exercice	(418 595)	418 595		(422 522)	(422 522)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 745 977			(422 522)	5 323 455

Date de l'assemblée générale 30/06/2016

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 745 977

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 745 977

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (422 522)

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2016
VALEUR D'ORIGINE					537 720	537 720
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				102 808	102 808
	Redevances Exercice				92 835	92 835
	TOTAL				195 643	195 643
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				92 835	92 835
	entre 1 et 5 ans				352 638	352 638
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				445 473	445 473
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				1	1
	à plus de 5 ans				5 257	5 257
	TOTAL				5 258	5 258
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		109 653
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 400
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	23 400	
Dettes fiscales et sociales		86 253
<i>PROVISION CP</i>	22 306	
<i>ORGANISME CP</i>	8 922	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	40 744	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	4 634	
<i>FORMATION CONTINUE</i>	9 648	

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 911 000,00	1,5245	2 913 300,72
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 911 000,00	1,5245	2 913 300,72

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	DI AUDIT							
	31/12/2016	31/12/2015	%	%	31/12/2016	31/12/2015	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur DI AUDIT	19 000	19 000	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur DI AUDIT								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	19 000	19 000	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	19 000	19 000	100,00	100,00				

--

SA FIEBM - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2016

Du résultat à votre trésorerie	Valeur
Résultat de l'année 2016	-422 522 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+590 414 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-9 006 €
Capacité à générer de la trésorerie (CAF)	158 886 €
<i>Financements externes (ce qui est entré)</i>	
Apports en capital ou en comptes courants	+7 286 €
Nouveaux emprunts	+12 385 €
<i>Besoins financiers (ce qui est sorti)</i>	
Investissements	-109 834 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	-3 500 €
Retraits sur comptes courants	-1 950 €
<i>Variations liées à l'exploitation</i>	
Créances clients	+3 280 €
Dettes fournisseurs	+40 467 €
Autres créances	-66 873 €
Autres dettes	-1 952 €
Solde de trésorerie au 31/12/2015	992 124 €
TOTAL des mouvements de trésorerie	
Solde de trésorerie au 31/12/2016	1 030 319 €

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	2 913 301	2 913 301	2 913 301	2 913 301	2 913 301
	Nombre d'actions ordinaires	1 911 000	1 911 000	1 911 000	1 911 000	1 911 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	3 578 218	3 135 597	2 913 046	2 853 455	3 037 803
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	535 775	382 158	246 003	190 722	158 886
	Impôts sur les bénéfices	59 284				
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	100 976	(183 531)	(381 279)	(418 595)	(422 522)
	Résultat distribué	133 770				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	16	16	16	16	16
	Montant de la masse salariale	630 928	627 084	582 249	631 542	637 683
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	286 192	239 235	246 451	246 916	256 044

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

La société a enregistré une augmentation de chiffre d'affaires de 6,46 %. L'augmentation provient des recettes caravaning de 189k€, les autres composantes du chiffre d'affaires sont restées stables.

Son résultat d'exploitation est toujours négatif à hauteur de 320 k€ essentiellement du à une augmentation des autres achats et charges externes à hauteur de 185 k€ :

- les charges de copropriété sur le parking de la canebière ont augmenté pour 57 k€,
- les travaux de caravaning pour 149 k€ en cumul,
- le poste entretien des mobil homes pour 50 k€.

Ces dépenses « exceptionnelles », elles représentent 258 k€, le plan d'économie en cours permettra à la société à chiffre d'affaires constant d'équilibrer les comptes en 2017.

Analyse de l'évolution des affaires

La société développe son offre commerciale en installant un « toboggan » pour la piscine afin de favoriser l'offre vers les familles.

La société a développé de nouveau son offre vers les professionnels et prévoit de communiquer avec des offres modernes de communication vers les clients.

Principaux risques et incertitudes

La société est dépendante du climat et doit mettre en œuvre une nouvelle offre qualitative vers une clientèle plus exigeante. Son exercice « économique » se concrétise sur 6 mois autour de l'été, ce qui ne lui permet pas en fonction de la stratégie développée de pouvoir corriger le tir. Le secteur géographique, dans laquelle est installé le camping, est en perte de fréquentation depuis quelques années.

Utilisation des instruments financiers

L'entreprise n'utilise aucuns instruments financiers.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement dans les domaines suivants :

Aucunes dépenses de recherches et de développement ne sont engagées sur la période.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 sont les suivants :

La société envisage de développer son offre commerciale sur la période estivale et ses modes de communications vers les clients. En dehors de ces périodes, il est envisagé de développer son offre vers les groupes et vers les entreprises qui font des travaux autour de l'étang de Berre.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Solde des dettes fournisseurs

Echéance (en jours)	exercice clos le 31/12/2015	exercice clos le 31/12/2016
30	69 156.00 euros	108 931.00 euros
45	0.00 euros	0.00 euros
60	0.00 euros	0.00 euros
Totaux	69 156.00 euros	108 931.00 euros

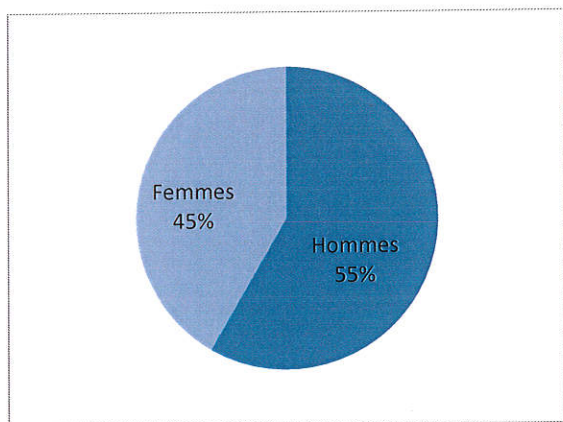
Informations sociales et environnementales

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce, nous vous informons sur la manière dont notre Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique, ainsi que sur ses engagements en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités :

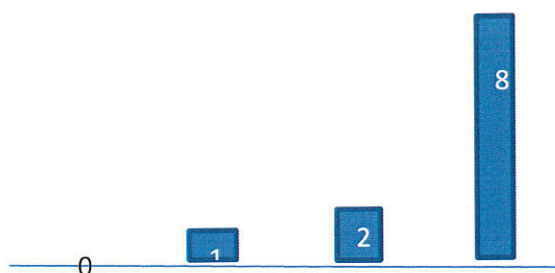
Informations sociales :

*.L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique de **11** personnes, 10 personnes travaillent sur le caravaning << Lou Souleï >> à Carry-le-Rouet et 1 salarié est le gardien de notre parking à Marseille.

Répartition de l'effectif par sexe :



Répartition de l'effectif par âge :



*.L'entreprise compte 45% de femmes et 55 % d'hommes. Durant l'exercice, l'entreprise a employé jusqu'à 18 salariés en contrat saisonnier et à embaucher un salarié sous contrat à durée indéterminée. Il y a eu un licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle, ce salarié n'a pas été remplacé.

Les relations sociales :

*.L'entreprise étant d'une taille réduite, le dialogue entre la direction et les salariés est fluide. Il n'y a pas d'accords collectifs et l'entreprise ne dispose pas d'un délégué du personnel (procès verbal de carence).

Santé et sécurité :

*.L'entreprise respecte les obligations réglementaires en l'espèce et a effectué en 2012 à une évaluation des risques professionnels et à identifier des axes d'améliorations mises en œuvre depuis.

Formation :

*.La politique de formation de l'entreprise permet à l'ensemble des salariés de se former régulièrement et notamment sur les problématiques de sécurité.

Informations environnementales :

Politique générale en matière environnementale

*.Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

L'entreprise n'a pas entrepris de démarche particulière en matière d'évaluation ou de certification environnementale.

*.Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.

Les salariés sont sensibilisés aux risques d'incendie par le biais du règlement intérieur.

* Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le caravanning, le risque le plus significatif en matière d'environnement est le risque incendie en particulier lors de la saison estivale. Pour cela, plusieurs moyens de sensibilisation sont mis en œuvre : annonces au microphone, règlement intérieur, dépliants et interdictions de faire des barbecues pendant l'été.

* Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

L'entreprise n'a pas constitué de provisions ou garanties pour risques en matière d'environnement.

Le risque incendie est couvert par l'assurance de responsabilité civile de l'entreprise.

Pollution et gestion des déchets

* Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Une pompe de relevage filtre des eaux usées de caravanning avant rejet dans le réseau public.

De par la taille et la nature des activités du caravaning (tourisme), celui-ci ne génère pas d'impacts.

* Prise en compte des nuisances sonores

Le caravaning minimise les nuisances sonores en interdisant aux usagers d'incommoder le voisinage et de circuler en scooter, moto ou voiture à l'intérieur du site après minuit et demi. Les plaintes émises par le voisinage sont systématiquement traitées.

De plus cette année, nous avons insonorisé notre salle de restaurant qui sert à l'animation en été pour ne plus incommoder les voisins directs du caravaning.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Le GFA BOIS DE THIVERNOUX est détenu à 90 % par la SA FIEBM.

Les capitaux propres de la société sont de 186.989 €.

Cette filiale n'a pas d'activité économique et représente une réserve foncière.

Société contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes : Le GFA BOIS DE THIVERNOUX.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 037 803,28 euros contre 2 853 454,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,46%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 292,73 euros contre 3 982,83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -67,54%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 739 225,30 euros contre 1 600 843,68 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,64%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 182 753,01 euros contre 176 774,63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,38%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 637 682,74 euros contre 631 542,36 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,97%.

Le montant des charges sociales s'élève à 256 044,28 euros contre 246 916,26 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,69%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 16,00 contre 16,00 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 543 613,28 euros contre 556 531,73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,32%.

Le montant des autres charges s'élève à 660,16 euros contre 0,42 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1570,81%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 359 978,77 euros contre 3 212 609,08 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,58%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -320 882,76 euros contre -355 171,27 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,65%.

Le montant de la perte supportée s'élève à 7 221,25 euros contre 7 266,25 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,61%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -51 222,41 euros (-57 157,69 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -379 326,42 euros contre -419 595,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,59%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -43 196,00 euros contre 1 000,00 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par une perte de -422 522,42 euros contre une perte de -418 595,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,93%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 899 620,62 euros contre 6 242 186,81 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,48%.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Les résultats de la société sont encore déficitaires et ceci malgré l'accroissement du chiffre d'affaires.

L'explication de ce déficit provient de la conjonction de l'augmentation de frais généraux qui ne seront pas récurrents pour 258 k€. (des travaux d'aménagements, de mise aux normes et de sécurité notamment).

La société a mis en place un plan d'économie pour parvenir à un équilibre d'exploitation en 2017.

L'exposition de ses placements financiers de la société sur les marchés (la société dispose d'un portefeuille titre sous mandat de gestion auprès d'un établissement) sera analysée compte tenu des variations significativement importantes à l'heure actuelle et aussi compte tenu des performances des deux dernières années (- 51 k€ en 2016 et - 57 k€ en 2015).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 422 522,42 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-422 522,42 euros
Au compte "report à nouveau"	-422 522,42 euros
S'élevant ainsi à -529 973,42 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 323 454,79 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Il est précisé que le droit de vote double en faveur des actionnaires ayant conservés leurs titres pendant au moins deux ans sera soumis lors d'une prochaine assemblée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mme Marie-Catherine SULITZER

- Présidente de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

M. Arnaud GOBET

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

M. Georges MERCADAL

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

M. Renaud NADJAH

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

M. Philippe RICHARD

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

Mme Rebecca SULITZER

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

Décès de Monsieur Robert BOURGAREL, administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Mme Marie-Catherine SULITZER a perçu une rémunération de 247 461 € et 41 190 € d'avantages en nature.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons également compte du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu, durant l'exercice, de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Aucunes rémunérations et avantages versés aux mandataires concernés.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

Date de l'assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
------------------------------	------------------------	------------------------------------	---	--

Néant

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code du commerce, nous vous rendons compte de l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du cinquième, du dixième, du tiers, de la moitié du capital social, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

Actionnaires détenant près ou plus de 20% du capital social	Nombres de titres	% du capital	% du droit de vote
M. et Mme Succession			
SULITZER Roland	941 920	49%	49%

Jetons de présence

La société ne distribuera pas sur l'exercice de jetons de présence.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225.38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour formalité.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2016 se soldant par une perte de 422 522 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de (422 522) € en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

Rapport spécial du Président du CA sur les procédures de contrôle interne
(C. com., art. L.225-37)

Exercice clos le 31/12/2016

Chers Actionnaires,

I INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société FIEBM (ci-après la « Société »).

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société et son cabinet d'expertise comptable, principalement pour ce qui concerne la description du processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Un rapport du Commissaire aux Comptes présente ses observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

II GOUVERNANCE D'ENTREPRISE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

2.1 Composition du Conseil.

Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de 6 membres, nommés pour une durée de 6 ans.

Le tableau suivant récapitule les noms des administrateurs en fonction, la date d'expiration de leurs mandats ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Nom des administrateurs en fonction	Date d'expiration du mandat	Fonction et mandat dans d'autres sociétés
Marie-Catherine SULITZER	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2020	Gérante du GFA Bois du Thivernoux
Arnaud GOBET	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2018	
Georges MERCADAL	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017	
Renaud NADJAH	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017	
Philippe RICHARD	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2020	
Rebecca SULITZER	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2018	

2.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Président, Madame Marie-Catherine SULTITZER. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

2.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les administrateurs sont convoqués par le Président 15 jours à l'avance par lettre recommandée avec A.R.

2.4 Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil,

Le Conseil est composé de 4 hommes et 2 femmes, soit 33% de femmes en conformité avec la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 qui prévoit l'obligation pour les sociétés cotées sur un marché réglementé d'avoir un pourcentage d'au moins 20% de femmes dans leurs conseils d'administration ou de surveillance à compter de 2014 et d'au moins 40% de femmes à compter de 2017.

2.5 Présidence

A l'issue des délibérations de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2016, les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par Madame Marie-Catherine SULITZER, qui assume la présidence du Conseil d'administration et conserve la direction générale de la Société.

En qualité de Directeur Général, Madame Marie-Catherine SULITZER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'administration, composée des éléments suivants : (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) des avantages en nature.

Enfin, les jetons de présence sont répartis exclusivement entre les membres du Conseil d'administration n'occupant aucune fonction opérationnelle au sein de la société, de sorte que Madame Marie-Catherine SULITZER ne perçoit aucun jeton de présence.

2.7 Limitation des pouvoirs du directeur général

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

En application de l'article 17 des statuts la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration ce qui a été accepté par le conseil d'administration.

III. ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Contrôles et vérifications

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission 15 jours avant chaque réunion du Conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.2 Tenue des réunions et décisions adoptées.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et des administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni 1 fois le 25 avril 2016 pour examiner et arrêter les comptes annuels.

Le taux de participation s'est élevé à 83 %.

3.3 Arrêté des comptes

Les projets de comptes annuels sociaux, accompagnés des annexes, sont adressés préalablement à la séance du Conseil d'administration appelée à statuer sur les comptes de l'exercice.

3.4 Relations avec le Commissaire aux Comptes

Conformément aux dispositions légales, les comptes de la société sont audités par un Commissaire aux Comptes.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Commissaire aux comptes est également appelé à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter ses observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par le Commissaire aux Comptes.

3.5 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, selon les modalités prévues par la loi, ainsi qu'il est indiqué dans l'article 23 des statuts de la Société.

IV PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

4.1 Objectifs et référentiel

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité qui vise à assurer la réalisation des objectifs suivants :

- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières ;
- respecter les règles de fonctionnement interne ;
- mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques ;
- fiabiliser le déroulement de ses processus, prévenir et maîtriser les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

4.2 Description des procédures de contrôle interne

La gestion administrative et financière de la Société, placée sous la responsabilité de la responsable comptable et du président comprend :

- un service comptable
- un service commercial
- l'intervention d'un cabinet d'expertise comptable

La comptable n'a pas la signature bancaire et il existe une séparation des tâches et fonctions dans l'entreprise.

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie. Nos équipes n'ont pas finalisé la rédaction de notre manuel des procédures de contrôle interne mise en place au sein de la société.

4.3 Application des règles comptables

La Société fait appel à un cabinet d'expertise comptable pour la tenue de sa comptabilité et des conseils.

4.4 Critères de qualité

La Société s'attache donc à diffuser une information fiable et précise, et à porter à la connaissance du public, aussitôt que possible, tout événement susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses actions. L'ensemble des supports de la communication financière de la Société est publié sur le site internet de la Société et est disponible pendant une durée minimale de cinq années.

L'élaboration de l'information comptable et financière est assurée par un cabinet d'expertise comptable. Une personne en interne transmet les informations et assure le suivi des dépenses et des recettes de la société.

La société a recours au service de Thelis informatique qui a développé Eseason pour la gestion de la clientèle de l'activité de caravaning. ESeason permet de gérer la facturation, le planning de départ et d'arrivée, les coûts du séjour, les remises en banque, les encaissements.

V GESTION DES RISQUES

Afin d'optimiser la maîtrise des risques juridiques, la Société fait appel à des prestataires externes : Cabinet d'expertise comptable et/ou Cabinet d'avocats.

L'objectif poursuivi par la Société est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels elle est exposée

En conclusion, les procédures de contrôle interne sont aujourd'hui adaptées à la taille de l'entreprise et à la nature de ses activités et répondent aux besoins des dirigeants et actionnaires mais elles ne sont toujours pas formalisées dans un manuel.

Le Président du Conseil d'administration



SAS CABINET DE SAINT FRONT

AUDIT & CONSEIL EN RSE
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

5, Avenue Draïo de la Mar – 13620 Carry le Rouet

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 5 décembre 2016 et le 25 avril 2017 pour une durée de 3.5 jours avec un audit à distance le 04 avril 2017.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.



2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, la répartition par genre, les embauches et les licenciements, l'absentéisme ;
- informations environnementales : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la consommation d'eau, la consommation d'énergie ;
- informations sociétales : l'importance de la sous-traitance ; les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.



Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 25 avril 2017

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT



Jacques de SAINT FRONT

Président

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes.

Marie Catherine SULITZER
P.D.G.